



Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Dans un contexte de crise économique et sociale majeure, les dirigeants de Sanofi-Aventis ne gardent qu'un seul cap, celui de l'augmentation irraisonnée du BNPA (+6,2% pour 2008, et +7% envisagés pour 2009).

Les dividendes versés au titre de 2008 dépassent les 2,9 milliards €, les revenus des dirigeants anciens et actuels sont toujours aussi faramineux, alors que l'opinion publique, la société civile, les salariés de l'entreprise appellent à plus de justice et d'éthique.

Dans le même temps, les multiples restructurations, les suppressions massives d'emplois en promotion, dans l'industriel, dans les fonctions support s'amplifient. Ceci est associé à une remise en cause des compétences des chercheurs. Tout cela ne constitue pas une stratégie d'avenir.

Il ne peut pas y avoir d'avenir sans respect des salariés et sans reconnaissance de leur travail. **A ce titre, nous vous alertons sur le projet de cession du site industriel performant de Colomiers à une PME de façonnier : cette cession qui comporte des risques majeurs sur l'emploi des salariés de Colomiers doit être abandonnée.**

Le site de Colomiers peut travailler pour le groupe et pour des tiers; cela permettra ainsi aux 200 salariés de rester dans le groupe sanofi-aventis : c'est la demande des salariés du Groupe que vous devez entendre.

Il est inadmissible que la consultation du Comité Central d'Entreprise sur la cession de Colomiers intervienne au même moment que la présente assemblée générale des actionnaires. La cession de Colomiers est un non-sens industriel. Sanofi-aventis doit garder cette usine qui peut s'avérer précieuse dans le cadre de la diversification du groupe.

Nous vous invitons à toujours avoir à l'esprit le sort de l'emploi dans le groupe avant de demander l'augmentation des dividendes.

Mesdames et Messieurs les actionnaires, le chaos de l'économie actuelle démontre que les stratégies uniquement financières sont nuisibles et ne sont pas porteuses de perspectives de développement scientifique et industriel à la hauteur des enjeux de santé.

Garantir plus de rentabilité pour les actionnaires, cela signifie à court terme des choix pour les dirigeants qui pèseront lourd dans quelques années. Obnubilés par le BNPA, les dirigeants de Sanofi-Aventis se tournent vers une stratégie d'externalisation tous azimuts.

Cela coûte en fait très cher et va conduire, par une baisse des budgets internes, à une fragilisation de l'ensemble de nos activités qui risquent de perdre peu à peu leur expertise, leur savoir-faire, essentiels dans notre domaine d'activité.

Cette stratégie conduit également à la négation des compétences, à une pressurisation et à une démotivation des salariés qui ne peuvent plus maîtriser leur avenir.

Cette stratégie d'inspiration anglo-saxonne, peu innovante, conduite par la plupart des « big pharmas » n'a pas donné à ce jour les résultats escomptés en termes de mise à disposition de nouvelles molécules pour les malades.

Pour assurer l'avenir de sanofi-aventis, nous avons au contraire besoin de renforcer notre potentiel scientifique et industriel.

Des collaborations, entre autres, avec la recherche publique ou d'autres acteurs, pour être encore plus innovants, sont nécessaires. Elles doivent s'inscrire dans la recherche de partenariats où se conjuguent et se renforcent les potentiels existants au sein de notre entreprise.

La finalité de notre industrie est de répondre aux besoins de santé des populations en garantissant l'accès au médicament et au vaccin pour tous.

Le contexte difficile, dans lequel se trouvent tous les pays, impose l'adoption d'une stratégie où les choix éthiques doivent prévaloir sur les choix financiers.

En tant qu'actionnaires, vous avez aussi une responsabilité avec votre vote.

Parce que nous sommes déterminés à obtenir une stratégie de développement pour Sanofi-Aventis, les Syndicats CFDT, CGT, FO et CFTC du groupe ont appelé les salariés à répondre négativement à toutes les résolutions qui touchent à la rémunération des dirigeants, des actionnaires et l'autorisation de rachat d'actions.

Paris, le 17 avril 2009